

e-Foot Officiel 94

RAPPEL INFOS CLUBS



SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Info Clubs Honorabilité

Modifications lois du jeu

Infos Ligue

Inscription Bénévole

Les frais d'arbitrage

Parienté Avocats

Procès-verbaux

Commissions

Organisation des Championnats

Annexes

Horaires Officiels des matchs

Catégories d'Ages

Planning Formations

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Commission Départementale d'Appel

Discipline

Sanctions

Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Demandes de modifications de match dans Footclubs :

TUTO = En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU Via cette URL : https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/ private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179

<u>Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »</u>@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

- -Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- -Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
- -De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)
- -De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district

1 SEULE ADRESSE pour la Commission du Football à **Effectif Réduit**

E-mail: cfaer94@gmail.com





Egalement Consultable sur notre site internet http:// districtvaldemarne.fff.fr/ documents/

Installation de la FMI (Nouvelle version à télécharger)

WebApp FMI Dernière version: 5.0.5

FMI : PARAMÉTRAGES ET BONNES PRATIQUES – DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

Edition N° 736 du Jeudi 13 Novembre 2025

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les PROCES-VERBAUX peuvent être consultés sur notre SITE INTERNET,

<u>chaque jeudi après-midi</u> : https://districtvaldemarne.fff.fr

*Documents & * Procès-Verbaux

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

FORMATIONS

FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/



FORMATIONS FIA

FOOTBALL

Session n°1 - 20, 21, 27 et 28 septembre 2025

Session n°2 - 25, 26 octobre, 1er et 2 novembre 2025

Session n°3 - 29, 30 novembre, 6 et 7 décembre 2025

Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football: https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html

Futsal

Session unique - 4, 5, 11 et 12 octobre 2025

Lien futsal: https://maformation.fff.fr/formation/60-formation-initiale-d-arbitre-futsal.html

	7	^{'ème} TOUR	DE COUPE DE FRANCE
15/11/2025	CDF	Α	<u>Us Ivry Football 1</u> - <u>Le Mans Fc 1</u>
16/11/2025	CDF	Α	Camon Us 1 - St Maur Lusitanos 1
	FINALE	S REGION	IALES COUPE GAMBARDELLA
_ Date			Equipos
23/11/2025		<u>Cret</u>	teil Lusitanos F. 21 - Houilles A.C. 21
23/11/2025		<u>R</u>	Red Star F.C 21 - Joinville R.C. 21

	COUPE PARIS – CREDIT MUTUEL
16/11/2025	St Maur Vga 1 - St Brice F.C. 1
<u>16/11/2025</u> 21/12/2025	Perreux As Fran 1 - Mantois 78 Fc 1 E-FOOTvi 94-Ne° 736 ne a qee & ides i30 s Us 2

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025 – Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- -Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- -Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- -Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- -Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Installation de la FMI

À l'approche de la reprise des compétitions 2025-2026, veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. http://districtvaldemarne.fff.fr

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La <u>dernière version</u> de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

1. Versions disponibles

Application FMI historique

Dernière version *Play Store*: 3.9.0.0
 Dernière version *Apple Store*: 3.9.0

• Attention: l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la WebApp FMI (cf ci-dessous).

WebApp FMI

- Dernière version: 5.0.5
- o Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe avant le jour J:

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (https://footclubs.fff.fr)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (https://fmi.fff.fr/assistance)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ont été réinitialisées.

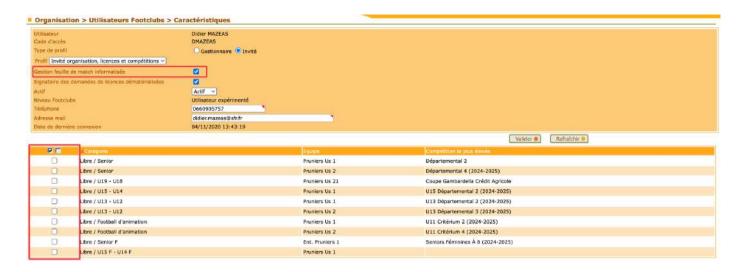
Les <u>correspondants Footclubs</u> des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

Simplification du paramétrage :

- o La case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions" a été supprimée
 - Seule la case "Gestion feuille de match informatisée" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve

Paramètres à vérifier :

- o Type de Profil
- o Gestionnaire feuille de match informatisée
- Équipes affectées :



NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (https://fmi.fff.fr) UNIQUEMENT.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette:
 - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante!

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important:

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- FAQ Générale FMI: https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183
- FAQ WebApp FMI: https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

Via cette URL: https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179 clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance:

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

- Nom. Prénom et fonction du signataire du mail

 -Eviter de mettre en copie le district si vous Parez pas encoré du Gub de Gub de
- -Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail: cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs: Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices. arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2025/2026

NOVEMBRE	6	13	20	27	
DECEMBRE	4	11	18		
JANVIER	8	15	22	29	
FEVRIER	5	12	19	26	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14 (férié)	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	09	23 (Spécial Calendriers)		

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI!

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS



Pour tous renseignements, veuillez contacter Mr LELONG Christophe au 0688538529

INFORMATIONS CLUBS « HONORABILITE »



Site: https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result

ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.

Cet affichage doit être **effectué dans un lieu** visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).

Chaque club dispose d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.

* Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiqués des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.

Est également obligatoire l'affichage :

- du numéro 119 (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,
- de la copie des diplômes et titres des personnes exercant dans l'établissement,
- de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une incapacité d'exercer leurs fonctions.

Son Contrôle

*Contrôle de l'honorabilité: vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

*Obligation de signalement par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

Educateurs sous contrat

Concernant les éducateurs sous contrat : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans l'obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES) en vue d'obtenir ou de renouveler leur carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans).

A l'occasion de sa délivrance, **un contrôle d'honorabilité est réalisé :** vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site : https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

Les éducateurs stagiaires, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés.

Les éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF. Les clubs doivent veiller à systématiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne participant à la vie du club, au contact de mineurs et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.

Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer pourra être prononcée contre un dirigeant de club dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.









<u>District du Val-de-Marne de Football</u>

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Saison 2025/26



PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL

APPLICABLES AU 01.09.2025

Lois du jeu et Consignes CDA

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

- 1 Loi 12 Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)
- 2 Loi 3 Capitaine: unique « interlocuteur » de l'arbitre
- 3 Loi 12 Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)

1 - Loi 12 - Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le lance en l'air

- Le fait rebondir au sol

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

Secondes restantes	Décompte
8, 7, 6	Mental
Г	Début du
5	décompte visuel
4, 3, 2, 1	Visuel

L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

En cas de récidive ?

1ère fois que cela arrive – Corner

2ème fois (1ère récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3ème fois (2ème récidive) - Avertissement au gardien de but et corner









2 - Loi 3 - Capitaine: unique « interlocuteur » de l'arbitre

Seul le capitaine (ou joueur relai si gardien de but) est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique (aucun joueur autour) et respectueux (pas dans la contestation).



Signal « stop »: Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les <u>joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice</u> **seront avertis**.

Saison 2025/26

VAL DE MARNE FFF

District du Val-de-Marne de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Saison 2025/26



<u>3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT</u> COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)

Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :

- District 1

- District 2

- District 3

District 4

CDM D1

Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraineur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement** contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc. Cette sanction <u>emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée</u> (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible. Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le <u>capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central</u> (il reprend alors fonction et brassard).

LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même

<u>équipe</u>, **l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du jeu** (avertissement, exclusion).

<u>L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur</u>. Elle n'est donc pas cumulable avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE
 EXCLUSION
- EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT
 EXCLUSION
- AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION



RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

FRAIS D'ARBITRAGE

Saison 2025/2026

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1**ère journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2

- **U14 D1 & D2** (En cours de saison),
- U14 Phase « Brassage »
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs au moment de la signature de la FMI.

Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.

Rappel aux CLUBS:

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du 20 septembre 2025, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), .<u>Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations</u> réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres*.

*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : CDA@districtvaldemarne.fff.fr
pour avertir de l'absence de l'arbitre.

Rappel aux ARBITRES:

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue <u>aux alentours du 25</u> de chaque *mois (1^{er} virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10).*

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.

<u>Rappel demandes d'arbitres</u>: Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, **c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE** (même à l'extérieur) par chèque ou espèce (pas de virement instantané).

LA LIGUE et vous!





Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-ioint :

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

- 3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.
- **4. La validation du RIB du club** (Menu "Organisation" puis "RIB Club") Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider. En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.





Crédit & Mutuel

ESSGENERALI

LA LIGUE et Vous!

N°1

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « Formulaires Club » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur Footclubs (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme!



Cliquez ici pour retrouver les différents formulaires !



Comme chaque année, la Ligue de Paris Île-de-France de Football recrute pour son service « Licences » des saisonniers pour les mois de Septembre & Octobre 2025.

Merci de bien vouloir transmettre un CV et une lettre de motivation par mail à l'attention de Ludovic Eouzan l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr





Crédit & Mutuel

ESSGENERALI



Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom: Prenom:
Date de naissance : / Adresse e-mail :
COMMISSION(S) SOUHAITEE(S):
1
2
<u>Photo</u>
Adresse de correspondance :
Adicase de correspondance
Tél. domicile : Tél. port. :
Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :
Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football

Parienté Avocats

ASSOCIATIONS SPORTIVES: Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS!**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. <u>Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :</u>

- Le devoir de vigilance
- Le devoir de diligence



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE: carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS:

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé.** Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Parienté Avocats 7bis rue de l'Aqueduc 75010 Paris.

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mercredi 12 novembre 2025

Présents: MMES POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel: Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

- 9 D1
- SENIORS :
 - Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- JEUNES FOOTBALL A 11 :
 - 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux. Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- Ne peuvent être des équipes féminines.
- ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- **■** D2
- > SENIORS :
- 2 équipes
- JEUNES
- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3ème équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1ere saison.

- D3
- > SENIORS:
- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes Filles ou Garçons de U8 à U20.
- D4
- > SENIORS:
- 1 équipe
- Pas d'obligation.
- 11.2 Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
 - Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 - Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
 - Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1ère saison d'infraction :
- Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors;
- Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
 - L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante; l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).
- Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1ère saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations CAUDACIENNE : en règle

 ${\it PHARE\ ZARZISSIEN: pas\ d'obligation}$

FC ST MANDE : en règle Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

TERRAINS SUSPENDUS

580485- US VILLENEUVE ABLON U18 D2 = 3 MATCHS FERMES A COMPTER DU 26/05/2025

Reste le match du 16 Novembre 2025 – terrain de Maisons Alfort FC

<u>La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.</u>

FERMETURE DES TERRAINS

INFO CLUBS:

EN RAISON DU CROSS NATIONAL DU VAL DE MARNE LE 16 NOVEMBRE 2025, LES TERRAINS DE LA PLAINE SUD DU PARC DE CHOISY SERONT INDISPONIBLES

La commission invite les clubs concernés à demander l'inversion de leur rencontre qui peut également être avancée avec accord de son adversaire.

DEROGATIONS ANNUELLES

580485 VILLENEUVE ABLON US

Séniors D1 à domicile le samedi à 18h au lieu de 18h30

512963 THIAIS FC

U14 poule C à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00 U14 poule F à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

553004 FC MANDRES PERIGNY

Séniors D2.A à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00 Séniors D4.C à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00 521870 SUCY FC

+45 ans poule A à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h00

14 poule J à domicile le samedi à 16h au lieu 4 1900 T 94 N°736 Page 20 de 30

560609 USJTO CHOISY

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 17h00 au lieu de 15h00

565314 RC VILLENEUVE ST GEORGES

Anciens D3.C à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h30.

500689 CRETEIL LUSITANOS F.US

U14 BRASSAGE poule H à domicile le samedi à 15h à Choisy le Roi, Plaine sud N°17

526258 US LUSITANOS ST MAUR

U14 BRASSAGE POULE F joue tous ses matchs à 16h CDM joue au Stade des Corneilles

RAPPEL FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1er RAPPEL

-Match 55046179 -VILLIERS ES 21 / NOGENT FC 21 - Coupe U18 VDM du 2/11/2025

La feuille de match est à transmettre au District pour le 17/11/2025 sous peine de match perdu à l'équipe recevante.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

54964745 - NOGENT FC 3 / VITRY ES 2 Seniors D3.A du 09/11/25

Courrier de Vitry ES du 05/11/25. Match non joué, terrain indisponible. La commission remet le match au 21/12/2025. Prévenir vos adversaires.

53444348 - PERREUX AS FRAN 2 / NOGENT FC Seniors D1 du 16/11/25

Courriel du Perreux du 7/11/25, demande de report (2 matchs terrain/même heure) La commission remet le match au 21/12/2025. Prévenir vos adversaires.

54730844 - ARCUEIL COM 3 / CHEVILLY LARUE ELAN 4 Seniors D4.B du 09/11/25

Courriel d'Arcueil du 6/11/25, demande de report, défaut d'éclairage La commission remet le match au 04/01/2026. Prévenir vos adversaires.

53444350 - NOGENT FC 1 /MAISONS ALFORT FC 2 Seniors D1 du 08/11/25

Lecture de la feuille de match et du rapport d'arbitre du 8/11/25, match arrêté défaut d'éclairage La commission remet le match au 10/01/2026.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

2ème TOUR2 NOVEMBRE¼ FINALE3 MAICADRAGE11 JANVIER½ FINALE31 MAI1/8 FINALE8 MARSFINALEA DETERMINER

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

CADRAGE 11 JANVIER ½ FINALE 31 MAI

1/8 FINALE 8 MARS FINALE A DETERMINER % FINALE 3 MAI

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 CADRAGE 7 MARS ½ FINALE 30 MAI
½ FINALE 2 MAI FINALE A DETERMINER

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

54536096 – USJTO CHOISY UKRAINE 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 CDM D1 du 9/11/25

Courriel de USJTO Choisy du 7/11/25.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de USJTO CHOISY UKRAINE 5.

COUPE CDM

CALENDRIER

2ème Tour CADRAGE1 MARS½ FINALE30 MAI¼ FINALE2 MAIFINALEA DETERMINER

55015185 – IVRY DESPORTIVA VIMA 5 / VINCENNOIS PORTUGAIS 5 CDM coupe VDM du 26/10/25

Match non joué, terrain indisponible.

La commission demande aux deux clubs de lui proposer une date pour disputer cette rencontre avant le 31/12/2025 sous peine de match perdu aux 2 équipes. Possibilité d'inverser la rencontre ou de trouver un terrain de remplacement. (Dossier en attente)

55015182 - FC CAUDACIENNE 5 / NOISEAU STE. S. 5 CDM coupe VDM du 11/11/25

Courrier de FC Caudacienne du 07/11/25. Match non joué- Arrêté Municipal – Fermeture terrain La commission demande aux deux clubs de lui proposer une date pour disputer cette rencontre avant le 31/12/2025 sous peine de match perdu aux 2 équipes. Possibilité d'inverser la rencontre ou de trouver un terrain de remplacement. (Dossier en attente).

ANCIENS

53495594 – ST MANDE FC 41 / CHARENTON CAP 41 anciens D2.A du 9/11/25

Courriel de St Mandé du 9/11/25.

La commission enregistre le 1er forfait de CHARENTON CAP 41.

COU			

CALENDRIER

 2ème Tour
 4 JANVIER
 ¼ FINALE
 3 MAI

 1/16 CADRAGE
 1 MARS
 ½ FINALE
 31 MAI

 1/8 FINALE
 5 AVRIL
 FINALE
 A DETERMINER

+45 ans

53497365 - VILLENEUVE ABLON US / ES VITRY +45 ans du 16/11/25

Courriel de Villeneuve Ablon US du 12/11/25 – Terrain Indisponible. *La commission reporte le match. Prévenir vos adversaires.*

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1/4 FINALE

1/8 FINALE 8 MARS ½ FINALE 31 MAI

FINALE A DETERMINER

3 MAI

+55 ans

53497891 - MAISONS ALFORT FC 31 / PARIS 13 ATLETICO 31 + 55 ans poule B du 16/11/25

Courriel de Paris 13 du 10/11/25 – demande de report.

Les 2 clubs doivent proposer à la Commission une date pour disputer cette rencontre.

53497802 - APSAP MEDIBALLES 42 / AMICAL CLUB 2000 31 + 55 ans poule A du 16/11/25

Courriel de Amical du 10/11/25 – problème de terrain.

Accord de la Commission pour l'inversion de la rencontre qui se jouera le 16/11/25 au Parc du Tremblay sous réserve de l'accord de APSAP MEDIBALLES.

FEMININES

COUPE SENIORS FEMININE

COUPE FEMININE U15 à 8

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

1er Tour 1/8 FINALE11 JANVIER½ FINALE31 MAI¼ FINALE3 MAIFINALEA DETERMINER

U18

COUPE U18

CALENDRIER

2ème Tour2 NOVEMBRE¼ FINALE3 MAI1/16 CADRAGE11 JANVIER½ FINALE31 MAI1/8 FINALE8 MARSFINALEA DETERM

U16

55040969 - SFC CANAVEROIS / VILLENEUVE ABLON US U16 D4.A du 16/11/25

Courrier de Villeneuve Ablon US du 12/11/25.

La Commission enregistre 2ème Forfait avisé de Villeneuve Ablon US.

54227260 - ST MAUR VGA US / US IVRY U16 D1 du 16/11/25

Courriel de la VGA ST MAUR US du 11/11/25. Match à 12h30 au lieu de 13h00 (-1h00). Prévenir vos adversaires.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

1/16 CADRAGE11 JANVIER½ FINALE31 MAI1/8 FINALE8 MARSFINALEA DETERMINER¼ FINALE3 MAI

54930785 - BRY FC / NOGENT FC du 02/11/2025

Lecture du rapport d'arbitre.

La commission enregistre le forfait de BRY FC, NOGENT FC est qualifiée pour la suite de la compétition.

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1/16 CADRAGE 11 JANVIER ½ FINALE 31 MAI

1/8 FINALE 8 MARS FINALE A DETERMINER

¼ FINALE 3 MAI

U15

COUPE U15

CALENDRIER

1er Tour CADRAGE 10 JANVIER ½ FINALE 30 MAI

1/8 FINALE 7 MARS FINALE A DETERMINER

1/4 FINALE 2 MAI

U14

53476158 - MAISONS ALFORT FC 21 / US IVRY 21 U14 D1 du 16/11/2025

Courriel de Ivry – US IVRY jouant en coupe de France ce 16/11/25 contre LE MANS Division 2. La commission remet le match au 10/01/2026. Prévenir vos adversaires.

53544033 - US IVRY 23 / CACHAN CO 22 U14 brassage poule E du 16/11/2025

Courriel de Ivry — US IVRY jouant en coupe de France ce 16/11/25 contre LE MANS Division 2. La commission remet le match au 10/01/2026. Prévenir vos adversaires.

53544489 – US IVRY 22 / CHARENTON CAP 23 U14 brassage poule I du 16/11/2025

Courriel de Ivry — US IVRY jouant en coupe de France ce 16/11/25 contre LE MANS Division 2. La commission remet le match au 10/01/2026. Prévenir vos adversaires.

53544308 - THIAIS FC 23 / SUCY FC 22 U14 brassage poule F du 08/11/2025

Courriel de Thiais du 6/11/25, demande de report problème de terrain & calendriers. La commission remet le match au 20/12/2025. Prévenir vos adversaires.

53543820 - FRESNES AAS 2 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 U14 brassage poule B du 06/12/2025

Courriel et accord des 2 clubs (via Footclub) du 10/11/25 – changement d'horaire. (-1h00). Accord de la commission le match se jouera à 17h au lieu de 16h. Prévenir vos adversaires.

53544327 - CRETEIL LUSITANOS F. 26 / ORMESSON US 22 U14 brassage poule F du 22/11/2025

Courriel de Ormesson US et accord de Créteil Lusitanos US du 12/11/25 – changement de date.

Accord de la commission le match se jouera le 26/11/2025 à 16h00 Duvauchelle à Créteil. Prévenir vos adversaires.

55102024 - ST MAUR VGA 24 / ST MAUR LUSITANOS 23 critérium U14 du 15/11/2025

Courriel de St Maur du 11/11/25 – changement d'horaire. (-1h00).

Accord de la commission le match se jouera à 13h au lieu de 14h. Prévenir vos adversaires.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

1/16 CADRAGE 10 JANVIER ½ FINALE 30 MAI

1/8 FINALE 7 MARS FINALE A DETERMINER

¼ FINALE 2 MAI

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

1/16 CADRAGE 10 JANVIER ½ FINALE 30 MAI
1/8 FINALE 7 MARS FINALE A DETERMINER

½ FINALE 2 MAI E-FOOT 94 N°736 Page 24 de 30

ANNEXES

	Début formation			Fin de la formation
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1	Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2éme jour en présentiel)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
CERTIF CFI	Du 29/09/2025 au 05/10/2025	х	х	X
DEUST CFI U6/U9	Du 22/09/2025 au 29/09/2025	30/09/2025	14/10/2025	Du 15/10/2025 au 22/10/2025
CFI U10/U13	Du 24/09/2025 au 01/10/2025	02/10/2025	16/10/2025	Du 17/10/2025 au 24/10/2025
CFI SENIORS	Du 01/10/2025 au 08/10/2025	09/10/2025	13/11/2025	Du 14/11/2025 au 21/11/2025
CFI FUTSAL	x	23/10/2025	24/10/2025	X
CFI GDB				
CERTIF CFI	Du 03/11/2025 au 09/11/2025	х	x	X
DEUST CFI U10/U13	Du 28/10/2025 au 03/11/2025	04/11/2025	18/11/2025	Du 19/11/2025 au 26/11/2025
CFI U14/U19	Du 30/10/2025 au 05/11/2025	06/11/2025	20/11/2025	Du 21/11/2025 au 28/11/2025
CFI U6/U9	Du 18/11/2025 au 24/11/2025	25/11/2025	11/12/2025	Du 12/12/2025 au 19/12/2025
DEUST AF ARBITRAGE	X	27/11/2025	04/12/2025	Х
CERTIF CFI	Du 08/12/2025 au 14/12/2025	х	х	Х
DEUST CERTIF ORAUX	х	09/11/2025	х	Х
JC DF JEUNES	x	16/12/2025	x	х
JC DF SENIORS	x	18/12/2025	х	Х
CERTIF CFI	Du 02/02/2025 au 08/02/2025	X	х	Х
DEUST CFI U14/U19	Du 27/01/2025 au 02/02/2025	03/02/2025	17/02/2025	Du 18/02/2025 au 25/02/2025
CFI U10/U13	Du 29/01/2025 au 04/02/2025	05/02/2025	19/02/2025	Du 20/02/2025 au 27/02/2025
CFI U14/U19	Du 03/02/2025 au 09/02/2025	10/02/2025	10/03/2025	Du 11/03/2025 au 18/03/2025
CFI U6/U9	Du 17/02/2025 au 23/02/2025	24/02/2025	21/04/2025	Du 22/04/2025 au 29/04/2025
CFI GDB	X	26/02/2025	27/02/2025	Х
CFI FUTSAL	х	05/03/2025	06/03/2025	Х
CERTIF CFI	Du 09/03/2025 au 15/03/2025	х	х	Х
DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE	X	12/03/2025	19/03/2025	Х
CFI SENIORS	Du 10/03/2025 au 16/03/2025	17/03/2025	02/04/2025	Du 03/04/2025 au 10/04/2025
CFI U10/U13	Du 17/03/2025 au 23/03/2025	24/03/2025	09/04/2025	Du 10/04/2025 au 17/04/2025
CFI U14/U19	Du 24//03/2025 au 30/03/2025	31/03/2025	14/04/2025	15/04/2025 au 22/04/2025
CERTIF CFI	Du 13/04/2025 au 19/04/2025	х	x	Х
DEUST CERTIF MSP	x	28/04/2025	х	X
CERTIF CFI	Du 11/05/2025 au 17/05/2025	х	х	Х
JC DF JEUNES	X	12/05/2025	х	Х
JC DF SENIORS	X	19/05/2025	х	Х
CERTIF CFI	Du 08/06/2025 au 14/06/2025	X	х	Х
CERTIF CFI	Du 06/07/2025 au 12/07/2025	X	x	X

 2024/2025
 17 CFI
 5 CERTIF CFI
 0 AF

 2025/2026
 17 + 2 CFI
 8 CERTIF CFI
 2 AF

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES Saison 2025/2026



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00





VALCENBRINE						VALCENBRINE
	HOMMES	S			FEMMES	ES
CATEGORIE	ORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE	RIE	PRATIQUE
ANCIENS +55 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 9	Dès 55 ans			
ANCIENS +45 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	Dès 45 ans			
ANCIENS	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	1991			
SENIORS	Licence Seniors	Championnat Foot à 11	2002			
CCII	Licence U20	1 × 1007 + 2000 in constant	2006	SENIORS F	Licence U19F	Championnat Foot à 11
020	Licence U19		2007			
118	Licence U18	tt & tood toan clamad)	2008		Licence U18F	Championnat Départemental
010	Licence U17	כוומווואוסוווומו בססו מ דד	5000	U18F	Licence U17F	et Régional
941	Licence U16	1 + 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 ×	2010		Licence U16F	Foot à 8 ou à 11
010	Licence U15	Criampionnal root a 11	2011	17	Licence U15F	oionna
111	Licence U14	11 × 1003 + 2000 in mod)	2012	0.131	Licence U14F	u o ou negional u 11 ou mixité
†	Licence U13		2013		1:000001	
1113	Licence U13	Critérium Foot à 8	2013	U13F	Licence O13r	Critérium départemental ou Mixité
5	Licence U12	(14 dates)	2014		Licence U12F	
111	Licence U11	Critérium Foot à 8	2015	11116	Licence U11F	Critérium départemental
	Licence U10	(14 dates)	2016	J. T.	Licence U10F	ou Mixité
60	Licence U9	Plateaux Foot à 5	2017	U9F	Licence U9F	Critérium départemental
DEBUTANTS	Licence U8	(14 dates)	2018	DEBUTANTES	Licence U8F	ou Mixité
1	Licence U7	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5	2019	1	Licence U7F	
DEBUTANTS	Licence U6	(9 dates)	2020	DEBLITANTES	Licence U6F	Mixité
	Licence U6	5 ans révolus	2021		Licence U6F	

DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL



PROCHE, CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location avec le code : RAC-DISTRICT10

À très bientôt dans nos agences!



LOCATION DE VÉHICULES





Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

		6)							1	
	KM supp		0,23	0,24	0,24	0,25	0,25	0,28	0,28	0,29	00'0	0,31	0,34	0,34	
30 jours et +	Prix total mensuel	3000 km	671,10	754,50	819,30	922,20	964,50	1 132,20	1 181,40	1 219,80	1 341,60	1 383,90	1 905,90	1 677,30	
30 jon	Forfait Mensuel	100 km/jour	22,37	25,15	27,31	30,74	32,15	37,74	39,38	40,66	44,72	46,13	63,53	55,91	
16 à 29 jours		100 km/jour	24,13	26,38	28,62	34,24	36,48	38,72	42,65	46,92	60'89	92,78	77,87	74,64	
9 à 15 jours	jour HT	100 km/jour	28,22	30,85	33,48	40,04	42,67	45,30	49,90	54,88	62,10	67,62	91,08	87,31	
4 à 8 jours	Prix par jour HT	100 km/jour	34,15	37,32	40,50	48,44	51,61	54,79	96,09	86,38	75,12	81,79	110,18	105,61	
1 à 3 jours		100 km/jour	45,53	49,76	54,00	64,58	68,82	73,06	80,47	88,51	100,16	109,06	146,92	140,82	
	Exemple de modèle		108, Twingo ou similaire	Clio, Polo, 208 ou similaire	Clio, Polo, 208 ou similaire	Golf, 308, Megane ou similaire	Golf, 308, Megane ou similaire	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	Touran, 5008, X-trail ou similaire	Talisman, 508, Passat ou similaire	Talisman, 508, Passat ou similaire	Trafic 9 places	Espace, Sharan ou similaire	
	Catégories		ECO 3P	CITADINE 5P	CITADINE 5P BOITE AUTO	AFFAIRE	AFFAIRE BOITE AUTO	CONFORT	CONFORT BOITE AUTO	MULTISPACE	BERLINE	BERLINE BOITE AUTO	MINIBUS 9 places	MONOSPACE 7places	Tariffe non namilicables du des luis sur 34 avoit
			A	8	ВР	၁	СР	Q	М	DMP	ш	ЕБ	e L	ф	Tarife non annies

TARIF EN € TTC TVA: 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES	
Garantie dommages (CDW):	Inch
Garantie vol (TP)	Inch
Accidence Odulos	- Cont

Tampon et signature